

# ANNONCE LEGALE

## Enquête publique.

### Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

### Sur la commune de Saint Cyprien 24220

Par arrêté n° 10 2021 en date du 2 Septembre 2021, le Maire de la Commune de Saint-Cyprien 24220 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision de la ZPPAUP par l'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. A cet effet, Monsieur Divina Jean-Marc, (retraité de la Gendarmerie Nationale), a été désigné par le tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Saint-Cyprien du 11 octobre 2021 à 9h au 12 novembre 2021 à 9h soit une durée de 32 jours, aux jours et horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 13 h30 à 16h excepté le mercredi après-midi.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Saint-Cyprien :

- **Le lundi 11 octobre de 9h à 12h**
- **Le samedi 23 octobre de 9h à 12h**
- **Le vendredi 29 octobre de 13h30 à 16h30**
- **Le mercredi 10 novembre de 9h à 12h**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie de Saint-Cyprien ; il pourra également en prendre connaissance sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.saintcyprien24.fr>.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par courrier postal à M le commissaire enquêteur à la mairie de ST CYPRIEN 24220 .

Le public peut également transmettre ses observations pendant le délai de l'enquête exclusivement à l'adresse internet suivante :

[enquetespubliques@saintcyprien24.fr](mailto:enquetespubliques@saintcyprien24.fr)

Les observations formulées par mail ou par courrier doivent être impérativement reçues avant le **12 novembre 2021 à 9h00**.